Entreprises Magazine

Publication date : 25/09/2025 Page : 31
Tirage : 5000 Audience : 10000

2.500 entreprises à reprendre d'ici 2035

Pour continuer à fonctionner, des centaines d'entités économiques devront trouver un repreneur dans les prochaines années, pour notamment permettre à leur dirigeant de profiter d'un droit à la retraite souvent bien mérité. Afin de faciliter les transmissions et les reprises, il existe une plateforme dédiée : **businesstransfer.lu**.

Vous avez toujours envisagé d'embrasser une carrière de libraire, d'agent immobilier ou de gérant(e) de crèche ? Lancer de tels business, entre les démarches administratives, le recrutement du personnel, la constitution d'un stock, l'acquisition de la clientèle… peut cependant s'avérer complexe et risqué. Et les aléas financiers liés à une création d'entreprise ne sont pas à négliger.

10.000 emplois concernés

Ce que l'on sait moins, c'est qu'il existe peut-être déjà des business qui tournent, avec leur clientèle régulière, des employés et qui cherchent des repreneurs. C'est même certain… Selon les chambres professionnelles, d'ici 2035, 2.500 entreprises, représentant jusqu'à 10.000 emplois, devront être transmises. Ce n'est en rien anodin. Faciliter ces transmissions est essentiel pour préserver le tissu économique et éviter la disparition de tout ce savoir-faire.

Pourquoi ces entreprises sont-elles menacées de fermeture ? Le plus souvent, parce que leur propriétaire a décidé de partir à la retraite. À défaut de retrouver un repreneur et de pouvoir transmettre son entreprise à un de ses enfants, il ne reste que la perspective d'une fermeture. Afin de veiller à la poursuite des activités de ces entreprises, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et le ministère de l'Économie ont mis en place un ensemble d'initiatives et d'outils pour faciliter les opérations de transmission.

Plus qu'une plateforme de mise en relation

La plateforme **businesstransfer.lu**, notamment, met en relation cédants et repreneurs de manière sécurisée et anonyme. Les personnes désireuses de reprendre une entreprise, plutôt que de créer, y trouveront des annonces postées par ceux qui souhaitent céder leur affaire. Au moment d'écrire ces lignes, on pouvait y trouver une librairie, plusieurs établissements Horeca, une entreprise spécialisée dans le bricolage, une société de transport « florissante », des crèches, une société informatique, des commerces… Les annonces se comptent par dizaines.

Photo-Weitwinkel/Shutterstock

Cependant, parce qu'on ne s'improvise pas entrepreneur, et parce qu'une transmission doit être bien préparée, un ensemble de services d'accompagnement sont structurés et accessibles autour de la plateforme, tant pour les cédants que pour les candidats repreneurs.

Accompagner la transmission

Les deux parties doivent effectivement être préparées à la transmission, pour arriver à un accord, mais aussi pour que la transition s'opère en douceur, afin de garantir la continuité et la prospérité de l'activité. Dès lors, pour chaque candidat repreneur, pour chaque annonce postée, un accompagnement est prévu, afin de bien cadrer les éléments et éviter des déconvenues à chacune des parties prenantes.

Former les repreneurs

Par ailleurs, la Chambre de Commerce organise des parcours de formation dédiés à la reprise d'entreprise afin d'aider les candidats repreneurs à mieux se préparer. La House of Entrepreneurship et la House of Training ont mis au point un cycle de formation unique au Luxembourg, qui se compose en 2 cycles de 4 séances animées chacune par un professionnel de la transmission d'entreprise.

La reprise d'une entreprise existante est une alternative qui mérite réflexion car elle offre de nombreux avantages. Et des opportunités…

Sébastien Lambotte

L'utilisation de cet article n'est autorisée que pour un usage personnel ou interne. Toute reproduction ou diffusion est interdite.